

Le progressiste : M. Emmanuel Brousse, 1 membre de l'Union républicaine : M. Ar. Bellet.

Un socialiste indépendant : M. Lenoir. On remarquera que la nouvelle commission, comme du reste la dernière, ne comprend pas de socialistes unifiés, ni de membres de la droite.

La discussion dans les bureaux

La majorité de la commission serait hostile aux nouveaux impôts. La discussion ne s'est pas beaucoup prolongée dans les bureaux.

Dès le premier abord, les commissaires élus ont montré une hostilité très vive aux nouvelles taxes proposées par M. Caillaux. C'est ainsi que, en ce qui concerne la taxe sur le capital successoral, de nombreuses objections ont été formulées.

Parmi les autres taxes, les commissaires n'acceptent pas la taxe sur les chiens, que dans certains bureaux, on a proposé de remplacer par un impôt sur les places de luxe dans les chemins de fer.

De même le timbre des affiches comme le timbre des quittances, les nouveaux droits de visite des pharmacies, épiceries, drogueries, etc., ont été repoussés.

On s'est également prononcé contre l'impôt sur les essences de pétrole, les benzols, etc., en demandant qu'en cas où il serait maintenu une remise de moitié fut accordée aux propriétaires d'automobiles destinés à des usages industriels ou commerciaux.

Des critiques ont été enfin dirigées contre les dispositions du projet de M. Caillaux qui assimilent pour les diverses taxes les titres des emprunts des colonies françaises à ceux de la Métropole.

En revanche, la presque unanimité des commissaires accepte le principe de l'augmentation de la redevance des mines et l'impôt sur la vanille.

D'une façon générale, le projet de budget est donc mal accueilli par la nouvelle commission.

M. Berteaux, le président de la commission, estime, quant à lui, qu'il est mal établi, et qu'il faut élargir de recettes imaginaires.

M. Clémentel fait des réserves analogues. Jusqu'ici, dit-il, s'était préoccupé de l'établissement des budgets de plumer la poule sans la faire crier. M. Caillaux l'écorche en la faisant crier.

Le Bureau

MM. Berteaux et Doumer réélus président et rapporteur général.

La commission s'est immédiatement réunie pour constituer son bureau.

M. Berteaux a été réélu président, sans concurrent.

Ont été nommés : vice-présidents : MM. Klotz, René Renoult, Sully-Clémentel, Chaatenet, Géraud ; secrétaires : MM. Malvy, Brousse, Charles Deloncle.

M. Doumer a été réélu rapporteur général par 18 voix.

Les Rapporteurs

Les rapporteurs particuliers ont été ainsi répartis : Affaires étrangères : M. Paul Deschanel.

Marine : M. Henri Michel. Colonies : M. Messimy. Agriculture : M. Noulens.

avait pris partie pour les postiers a été nommé rapporteur du budget des Postes.

Aucun député socialiste unifié n'a fait partie de la Commission. Seul un député socialiste indépendant, M. Lavoix, a été élu.

Le rapport de l'Imprimerie Nationale a été confié au seul député progressiste élu, M. Emmanuel Brousse.

Tous les autres commissaires sont radicaux-socialistes, radicaux, ou appartenant à l'Union démocratique ou à la gauche républicaine.

Au point de vue ministériel, la majorité de la Commission n'est pas très favorable au gouvernement, si on s'en rapporte aux derniers scrutins publics.

A titre documentaire, voici les noms de ceux qui appartiennent à la commission de 1909.

MM. Beauregard, Bénaimé, Jourde, Piret, Ridouard, Emile Coutant, Guernier, Sarraut, Despias, Chautard, Le Hérissey.

Le Tarif des Douanes devant la Chambre

Le rapporteur M. Morel termine la justification du projet de la commission. Vaillant commence l'exposé de la thèse socialiste.

Paris, 29 juin. — La Chambre a continué, dans la séance du matin, sous la présidence de M. Edouard, vice-président, la discussion générale des propositions tendant à réviser les tarifs de douanes sur certains articles.

La séance, à laquelle assistaient une quarantaine de députés, a été tout entière consacrée à la fin du discours de M. Jean Morel (Loire), rapporteur général, et au commencement de celui de Vaillant.

Le tarif général de 1892, a dit le rapporteur général, a justifié les espérances fondées sur lui ; il a fait depuis seize ans et trois ans de tarif à l'étranger, il n'a plus la souplesse et la force nécessaires pour répondre à tous les besoins et des relâches sont inévitables.

Le tarif général de 1892, a dit le rapporteur général, a justifié les espérances fondées sur lui ; il a fait depuis seize ans et trois ans de tarif à l'étranger, il n'a plus la souplesse et la force nécessaires pour répondre à tous les besoins et des relâches sont inévitables.

C'est l'Allemagne qui par ses traités de 1903 passés avec sept puissances et auxquels la France n'a pas participé, atteint notre pays dans ses échanges commerciaux.

Sans doute la France bénéficie, en Allemagne, par l'article II du traité de Francfort, de la clause de la nation la plus favorisée ; mais les nouveaux traités de 1903 ont imaginé des spécialisations qui lui permettent d'échapper à la clause de la nation la plus favorisée ; ces spécialisations se sont accrues pour la France, non seulement avec l'Allemagne, mais avec les pays qui ont passé les traités de 1903 ; elles se sont élevées de 450 à 640 avec l'Allemagne, de 357 à 655 avec l'Autriche, de 723 à 1.164 avec la Suisse, de 410 à 697 avec l'Espagne, etc.

Ces spécialisations ont été calculées avec une telle adresse, que sans viser expressément la France, elles atteignent, en réalité, que ses produits ; ce sont, a dit M. Morel, des spécialisations préférentielles. L'Allemagne, par exemple, a obtenu les meilleurs tarifs de douanes, pour les produits de la vigne, de la soie, de la laine, etc.

Après cet exposé de la thèse protectionniste, Vaillant a combattu les propositions de la commission. La situation géographique de la France, ses cultures, son industrie, son commerce lui commandent une grande liberté dans ses échanges avec les autres nations ; un protectionnisme exagéré la ferait bientôt étouffer dans ses frontières.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

L'Italie se prépare à augmenter ses tarifs douaniers

Rome, 29 juin. — La question de l'augmentation des droits d'entrée sur les marchandises italiennes en France continue à occuper une façon sérieuse l'opinion publique italienne.

Hier, le conseil des ministres a décidé de présenter un projet de loi demandant à la Chambre les pouvoirs nécessaires pour défendre l'industrie nationale contre les mesures de protection prises par les Etats étrangers.

L'Eglise en révolte

UN EVEQUE EN CORRECTIONNELLE POUR AVOIR FRECHE LA DESOBEISSANCE AUX LOIS

Bayonne, 29 juin. — L'Eglise n'a pas désemparé. La lutte qu'elle poursuit contre l'Etat, qui a voulu se défendre, par la séparation, des emplacements intolérables du pouvoir religieux, est plus ardente et plus âpre que jamais.

Récemment c'était le cardinal Andrieux, archevêque de Bordeaux qui comparait devant un juge d'instruction pour avoir exhorté les catholiques à s'insurger contre les lois de leur pays ; aujourd'hui c'est l'évêque de Bayonne, M. Gouture, qui doit rendre compte au tribunal correctionnel de Bayonne d'un délit identique.

Le passage de la lettre pastorale de l'évêque de Bayonne qui motive les poursuites est le suivant : Paragraphe 4 : Conscils municipaux, commissions de bienfaisance. — Nul ne peut accepter dévotion des biens de l'Eglise sans pécher gravement contre la justice et la religion, alors même qu'il n'en retire aucun profit, personnel ou public.

Au cours de l'enquête qui précède les poursuites, le Parquet éprouva des difficultés extrêmes pour établir le degré de publicité qu'avait eu la lettre pastorale de l'évêque. Les curés des diverses paroisses qui l'avaient reçue furent en outre, mais qui avaient reçu le mot d'ordre de n'en rien dire, déclarèrent au juge qu'ils n'en avaient plus souvenir.

Le procureur de la République après avoir rappelé les faits qui motivent la comparution de l'évêque, a dit des choses très intéressantes sur la situation de l'Eglise en France.

Le jugement sera rendu lundi prochain.

L'interdiction de la céruse

Les cérusiers demandent au Parlement de leur allouer une indemnité égale à cinq années de salaires ou de traitements

Paris, 29 juin. — La fédération française des voyageurs de commerce adresse aux membres du Parlement une longue lettre dans laquelle elle réclame la production d'un porteur au commerce de la céruse, le projet de loi en discussion au Sénat.

M. le ministre du travail vient de présenter à la commission interparlementaire une proposition transactionnelle qui consisterait à porter à cinq ans le délai de trois ans voté par le Sénat pour la prohibition définitive de l'emploi de la céruse, et cela sans indemnité à qui que ce soit.

Cette prétendue solution atténue en rien le préjudice causé aux travailleurs de toutes catégories vivant des industries de la céruse. Il est évident en effet que dès la promulgation de la loi, par suite même du court délai accordé aux fabricants, la production diminuerait sensiblement et il y aurait licenciement d'une partie du personnel.

Cette prolongation ne peut, tout au plus, être envisagée que comme une compensation morale accordée aux fabricants. A la question en ce qui concerne les travailleurs, reste donc entière.

Quant à moi, tu es dans l'écriteur, tu n'as qu'à manger au réfectoire.

— Ah ! ah ! très drôle, ricana Dufresne. — Elle a craché ? — Pas un sou. — Malheur ! quelle pingre ! — Elle a seulement craché de la morale pendant près d'une heure.

— Non, ce qu'elle m'a raconté, la bonne femme ! — Je te crois, c'est dans tes moyens, ça ne videra pas son coffre-fort.

Mais laissons ce détail, il n'a pas d'importance pour le moment.

Conseil des Ministres

La grève des inscrits. — Les affaires de Maroc. — L'agitation des lads.

Paris, 29 juin. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Fallières.

Les ministres se sont d'abord occupés de la reprise de la grève qui vient de se manifester à Marseille parmi les inscrits maritimes.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a entretenu le conseil des affaires étrangères de la situation de la Chine.

M. Regnaud, ministre de France à Tanger, a été chargé d'étudier la question.

M. Millière-Lacroix a informé le conseil qu'il se proposait de consacrer ses prochaines vacances parlementaires à un voyage d'études en Indo-Chine.

L'Université de Paris reçoit 1.200.000 fr. pour l'aviation

Paris, 29 juin. — Le conseil de l'Université de Paris vient d'accepter deux dons considérables destinés à la création d'un institut aéro-technique et d'une chaire d'aviation à la Faculté des sciences.

Le don de M. Henry Deussen de la Meurthe, destiné à la fondation d'un institut aéro-technique, comprend un capital de 500.000 francs.

Le don de M. Basil Zakaroff, constitué par un capital de 700.000 francs, dont les arrérages serviront à la fondation d'une chaire d'aviation à la Faculté des sciences.

Le don de M. Basil Zakaroff, constitué par un capital de 700.000 francs, dont les arrérages serviront à la fondation d'une chaire d'aviation à la Faculté des sciences.

Les indemnités aux jurés

Pour permettre aux ouvriers de remplir plus facilement le mandat de juré, Briand simplifie les formalités pour le paiement des indemnités

Paris, 29 juin. — Le garde des sceaux adresse à MM. les premiers présidents de cours d'appel, la circulaire suivante :

Conformément aux indications contenues dans mes circulaires des 29 janvier et 13 janvier 1908 et grâce aux lois des 19 mars 1907 et 17 juillet 1908, qui, indépendamment de l'indemnité pour frais de déplacement allouée aux membres du jury criminel ayant à se transporter à plus de deux kilomètres de leur résidence pour siéger à la Cour d'assises, ont établi une indemnité de séjour au profit de ceux-ci et une sera contente.

Quant à moi, tu es dans l'écriteur, tu n'as qu'à manger au réfectoire.

— Ah ! ah ! très drôle, ricana Dufresne. — Elle a craché ? — Pas un sou. — Malheur ! quelle pingre ! — Elle a seulement craché de la morale pendant près d'une heure.

La crise ministérielle serbe

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

La Fête nationale américaine

Comment on devrait fêter le 4 juillet

New-York, 29 juin. — L'approche des fêtes commémorant l'indépendance américaine, et si fertiles en accidents mortels, inspire au clergé et à la presse de très graves pensées.

New-York, 29 juin. — L'approche des fêtes commémorant l'indépendance américaine, et si fertiles en accidents mortels, inspire au clergé et à la presse de très graves pensées.

New-York, 29 juin. — L'approche des fêtes commémorant l'indépendance américaine, et si fertiles en accidents mortels, inspire au clergé et à la presse de très graves pensées.

New-York, 29 juin. — L'approche des fêtes commémorant l'indépendance américaine, et si fertiles en accidents mortels, inspire au clergé et à la presse de très graves pensées.

La crise ministérielle serbe

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

Belgrade, 29 juin. — La crise ministérielle s'est aggravée, par suite de la déclaration du ministre de l'Agriculture et du Commerce Prodanoitch qui démissionnerait également si M. Miosavlevitch ne retirait pas sa démission.

L'agitation des Lads

LES ENTRAINEURS FONT DES CONGESIONS. — L'ENTENTE EST PROCHAINE

Paris, 29 juin. — L'intervention de M. Auloy, préfet de Seine-et-Oise, semble avoir facilité une solution du conflit. Les entraîneurs de Maisons-Laffitte, qui se refusent à entrer en pourparlers avec les délégués du Syndicat des garsques d'écourts et jockeys, ont reçu hier les secrétaires de ce syndicat et ont manifesté les intentions les plus conciliantes.

Paris, 29 juin. — L'intervention de M. Auloy, préfet de Seine-et-Oise, semble avoir facilité une solution du conflit. Les entraîneurs de Maisons-Laffitte, qui se refusent à entrer en pourparlers avec les délégués du Syndicat des garsques d'écourts et jockeys, ont reçu hier les secrétaires de ce syndicat et ont manifesté les intentions les plus conciliantes.

Paris, 29 juin. — L'intervention de M. Auloy, préfet de Seine-et-Oise, semble avoir facilité une solution du conflit. Les entraîneurs de Maisons-Laffitte, qui se refusent à entrer en pourparlers avec les délégués du Syndicat des garsques d'écourts et jockeys, ont reçu hier les secrétaires de ce syndicat et ont manifesté les intentions les plus conciliantes.

Paris, 29 juin. — L'intervention de M. Auloy, préfet de Seine-et-Oise, semble avoir facilité une solution du conflit. Les entraîneurs de Maisons-Laffitte, qui se refusent à entrer en pourparlers avec les délégués du Syndicat des garsques d'écourts et jockeys, ont reçu hier les secrétaires de ce syndicat et ont manifesté les intentions les plus conciliantes.

Paris, 29 juin. — L'intervention de M. Auloy, préfet de Seine-et-Oise, semble avoir facilité une solution du conflit. Les entraîneurs de Maisons-Laffitte, qui se refusent à entrer en pourparlers avec les délégués du Syndicat des garsques d'écourts et jockeys, ont reçu hier les secrétaires de ce syndicat et ont manifesté les intentions les plus conciliantes.

LES TROUBLES DE PERSE

Le shah condamné à mort par les conjurés

Saint-Petersbourg, 29 juin. — Les télégrammes de Persa causent ici une grande inquiétude. L'attitude de Bakhtiaris semble présager des complications tout à fait imprévues et on craint que tous les révolutionnaires et certaines troupes encore indéterminées se joignent aux révoltés pour prendre d'assaut Téhéran et mettre à mort le shah et sa famille.

Saint-Petersbourg, 29 juin. — Les télégrammes de Persa causent ici une grande inquiétude. L'attitude de Bakhtiaris semble présager des complications tout à fait imprévues et on craint que tous les révolutionnaires et certaines troupes encore indéterminées se joignent aux révoltés pour prendre d'assaut Téhéran et mettre à mort le shah et sa famille.

Saint-Petersbourg, 29 juin. — Les télégrammes de Persa causent ici une grande inquiétude. L'attitude de Bakhtiaris semble présager des complications tout à fait imprévues et on craint que tous les révolutionnaires et certaines troupes encore indéterminées se joignent aux révoltés pour prendre d'assaut Téhéran et mettre à mort le shah et sa famille.

Saint-Petersbourg, 29 juin. — Les télégrammes de Persa causent ici une grande inquiétude. L'attitude de Bakhtiaris semble présager des complications tout à fait imprévues et on craint que tous les révolutionnaires et certaines troupes encore indéterminées se joignent aux révoltés pour prendre d'assaut Téhéran et mettre à mort le shah et sa famille.

Les essais du iriga-bla "Beigique"

Bruxelles, 29 juin. — Le dirigeable "Beigique" a effectué hier soir, de six heures à six heures quarante-cinq, sa première sortie ; il s'est tenu à une altitude de 60 mètres et a parcouru un balloon à 60 mètres de long et 7 mètres de diamètre.

Bruxelles, 29 juin. — Le dirigeable "Beigique" a effectué hier soir, de six heures à six heures quarante-cinq, sa première sortie ; il s'est tenu à une altitude de 60 mètres et a parcouru un balloon à 60 mètres de long et 7 mètres de diamètre.

Bruxelles, 29 juin. — Le dirigeable "Beigique" a effectué hier soir, de six heures à six heures quarante-cinq, sa première sortie ; il s'est tenu à une altitude de 60 mètres et a parcouru un balloon à 60 mètres de long et 7 mètres de diamètre.

Bruxelles, 29 juin. — Le dirigeable "Beigique" a effectué hier soir, de six heures à six heures quarante-cinq, sa première sortie ; il s'est tenu à une altitude de 60 mètres et a parcouru un balloon à 60 mètres de long et 7 mètres de diamètre.

Bruxelles, 29 juin. — Le dirigeable "Beigique" a effectué hier soir, de six heures à six heures quarante-cinq, sa première sortie ; il s'est tenu à une altitude de 60 mètres et a parcouru un balloon à 60 mètres de long et 7 mètres de diamètre.

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Dufresne l'attendait, assis maintenant à la porte de l'hôtel, il vint, sans hâte apparente, au devant de lui et l'entraîna aussitôt sur le bord désert de la Marne dans la direction de Blesmes.

— Ah ! mon vieux Fournard, demandez-Monseigneur du Surin, des qu'ils se furent suffisamment éloignés de la ville, as-tu réussi tantôt ?

— As-tu soutiré un morceau de la belle galette de la comtesse ? — Rien, répliqua d'instinctivement Dufresne. Il avait eu un accident rogne de mauvaise humeur, qui fit tressaillir le jeune escarpe : — Elle m'a roulé, la comtesse !

écart, une seule faute compromettants ? — Non, pas cela, c'est vrai. — Mais, en réalité, mon bonhomme, tu n'es pas le type de la situation, tu n'es pas assez fort pour lui tenir compte un femelle. Tu ne le dors pas du mal que j'ai à défendre la candidature de fils retrouvé.

Cette sacrée femme est beaucoup plus observatrice que je ne l'aurais cru, et malheureusement, j'ai grand-peur qu'elle ne commence à voir clair dans notre jeu. — Elle a l'habitude de se pincer la tête, sans que tu t'en aperçoives, et elle te connaît mieux que toi-même.

Ce qu'elle t'habille... C'est rien de le dire ! Enfin je crains fort que nous ne réussissions pas. — C'est assez mon avis, opina du Surin ; aussi je voulais te proposer d'abandonner l'affaire, sans plus s'acharner : ce serait peut-être plus prudent !

— Oh ! pas encore, mon petit. — Il faut avant cela jouer la dernière manche, celle que j'ai engagée aujourd'hui même.

Si nous réussissons cette fois, l'affaire est dans le sac, tout à fait sûr, si, au contraire, nous échouons, faudra voir à se défilier rapidement, et pas ensemble, naturellement.

— Non, ce qu'elle m'a raconté, la bonne femme ! — Je te crois, c'est dans tes moyens, ça ne videra pas son coffre-fort.

Mais laissons ce détail, il n'a pas d'importance pour le moment.

— Ah ! qui donc ? — Parions de Rosalie ; c'est sur elle que repose la combinaison étayée tantôt.

A ce moment, Dufresne baissa la voix, et raconta brièvement à son complice la fable, en partie vraie, qu'il avait imaginée pour séduire l'écourteuse de la Borge, et établir d'une façon plausible l'identité de M. Georges, devenant, de par ce témoignage, un vicomte de Preles indiscutable.

— Tu comprends bien, acheva-t-il, je n'ai pas l'intention idiote de partager également les dix mille francs que Rosalie recevra, si elle se décide à faire la démarche en question.

— C'est le bon blague ! ricana Monseigneur du Surin : la plus grosse part est pour nous, comme de juste.

— Pour moi... ? réclama froidement Dufresne, car enfin, mon petit, comme tu l'as dit, tu te souviens, et fort justement, c'est moi le patron.

C'est moi qui manigance tout ça, il est trop juste que j'en sois récompensé ! — Alors, comment partageras-tu ? — Voilà ; répliqua crânement Dufresne. Six mille balles pour moi, et deux mille à chacun de vous autres.

C'est juste ce que demandait Rosalie, elle sera contente.

Quant à moi, tu es dans l'écriteur, tu n'as qu'à manger au réfectoire.

— Ah ! ah ! très drôle, ricana Dufresne. — Elle a craché ? — Pas un sou. — Malheur ! quelle pingre ! — Elle a seulement craché de la morale pendant près d'une heure.

— Non, ce qu'elle m'a raconté, la bonne femme ! — Je te crois, c'est dans tes moyens, ça ne videra pas son coffre-fort.

Mais laissons ce détail, il n'a pas d'importance pour le moment.

— Ah ! qui donc ? — Parions de Rosalie ; c'est sur elle que repose la combinaison étayée tantôt.

A ce moment, Dufresne baissa la voix, et raconta brièvement à son complice la fable, en partie vraie, qu'il avait imaginée pour séduire l'écourteuse de la Borge, et établir d'une façon plausible l'identité de M. Georges, devenant, de par ce témoignage, un vicomte de Preles indiscutable.

— Tu comprends bien, acheva-t-il, je n'ai pas l'intention idiote de partager également les dix mille francs que Rosalie recevra, si elle se décide à faire la démarche en question.

— C'est le bon blague ! ricana Monseigneur du Surin : la plus grosse part est pour nous, comme de juste.

— Pour moi... ? réclama froidement Dufresne, car enfin, mon petit, comme tu l'as dit, tu te souviens, et fort justement, c'est moi le patron.

C'est moi qui manigance tout ça, il est trop juste que j'en sois récompensé ! — Alors, comment partageras-tu ? — Voilà ; répliqua crânement Dufresne. Six mille balles pour moi, et deux mille à chacun de vous autres.

C'est juste ce que demandait Rosalie, elle sera contente.